

de Nantua, d'où semblerait résulter que saint Amand est le fondateur de l'abbaye de Nantua, on trouve deux Lettres : l'une du pape Grégoire à Childéric II, roi des Francs ; l'autre de Childéric II à saint Amand.

Dans la Lettre adressée par saint Grégoire à Childéric on lit que « le bienheureux Amand, son coévêque, lui a fait savoir qu'il avait reçu naguère de la munificence du roi un monastère, situé sur les confins des Francs, nommé Helnon ou Nantua. *Cænobium in finibus Francorum situm quod Helnone, sive Nantuacum nuncupatur.* »

Puis il ajoute : « Comme ce monastère répondoit aux vœux de l'Église, avant de le quitter pour me rendre ici auprès de notre vénérable prédécesseur, à la prière du vénérable Amand, de l'abbé Latercenius et d'un grand nombre d'autres personnes pieuses et saintes, j'ai consacré avec pompe l'église de ce lieu, sous le vocable de saint Pierre, de saint Paul et de tous les saints Apôtres, en y attachant les privilèges suivants : Aucun prince, aucun évêque, aucune autorité judiciaire ne pourra y installer un abbé, à moins que la congrégation, unie de sentiment et de volonté, ne l'ait choisi selon Dieu, comme l'a prescrit saint Benoît. »

La Lettre écrite à saint Amand par Childéric II, datée de Paris, la V^e année de son règne, porte : « A notre arrivée à Paris, la lettre du bienheureux pape Grégoire nous a été remise. Ce pape dote avec magnificence le monastère de Nantua que vous avez fondé, et il l'exalte par ses louanges. Nous nous empressons de confier notre réponse à Votre Sainteté, pour que vous la conserviez *pro magno munere* ; il demande que les prérogatives qu'il vous a accordées soient approuvées et confirmées par nous *more regio* ; ce que nous faisons sous notre seing et le scel de notre anneau. Nous ordonnons par nos lettres, dans tout notre royaume, à nos comtes, à nos juges et à tous ceux qui administrent l'État,